

Convention du 02/10/2020

Cliant : LOEVA et les Associés Fondateurs

Opérations concernées :

- Restructuration du capital (associés minoritaires)
- Réalisation d'opérations de capitalisation
- Management package

1. Diligences et prestations envisagées

La société LOEVA a développé un paddle de luxe transparent et éclairant.

Afin de permettre le développement de ses projets et solliciter des investisseurs tiers, la société LOEVA doit préalablement restructurer puis d'accroître, notamment, ses fonds propres.

1) Ainsi, Vanessa PRETTOTO et Laurent JAUREY (ci-après « les Associés Fondateurs ») envisagent de préparer la société LOEVA à une levée de fonds auprès d'investisseurs (ci-après « les Investisseurs » : Business Angels, Corporate Venture ou Venture Capital) et dès lors de réviser à la baisse la détention au capital d'associés minoritaires non opérationnels.

Un protocole de sortie desdits minoritaires sera à établir, fixant les conditions et les prix de sortie, indépendamment de sa mise en œuvre.

Cette-ci peut être réalisée soit par cession de leurs actions au bénéfice des Associés Fondateurs, soit par réduction de capital.

A cet effet, il est convenu une approche des statuts de la société et de l'actuel pacte d'associés, ces derniers étant appelés à évaluer à court terme lors de la réalisation de l'opération de capitalisation future envisagée.

En effet, devront être appréciés les modalités de sortie (partielle/totale) des associés minoritaires concernés.

La finalité / notre job : Permettre aux Associés Fondateurs de récupérer le capital dilué, soit directement (acquisition avec les fonds propres des Fondateurs ; l'effet relatif joue à leur bénéfice exclusif) soit indirectement (la société rachète avec ses capacités financières ; l'effet relatif joue, notamment, à leur bénéfice).

Cette opération est à réaliser rapidement, notamment afin de décorréliser les valorisation pré-money (sortie d'associés vs entrée d'investisseurs).

2) Une fois cette restructuration effectuée, les Associés Fondateurs envisagent l'ouverture du capital de LOEVA à des Business Angels ou à des fonds d'investissement.

L'investissement sera réalisé pour un montant maximum de 1.000.000 €, en une ou plusieurs tranches.

L'opération se réalisera sur la base d'une valorisation pré-monnaie à définir.

L'augmentation de capital envisagée vise à donner les moyens à la société LOEVA pour financer ses besoins liés à la mise en place d'une 1^{ère} ligne de production, l'accélération de la commercialisation de ses produits (paddle et accessoires), notamment par l'embauches de profils commerciaux et techniques, et aussi de poursuivre les développements de R&D indispensables aux positionnements des produits LOEVA sur le ou les marché(s) identifié(s) et émanant du secteur du luxe.

Cette opération sera conditionnée par la réalisation de diverses opérations contractuelles (protocole d'investissements, pacte d'associés, ...) et sociétaires (augmentation de capital corrélatrice, émission de valeurs mobilières spécifiques, organisation du management ...).

La finalité / notre job : Permettre à la société d'asseoir son développement tout en laissant aux Associés Fondateurs le management de la société LOEVA : renforcer le capital de l'entreprise de sorte de lui assurer une meilleure crédibilité et donc une plus grande confiance de la part de ses partenaires.

3) Si les Investisseurs conditionnent cette prise de participation à la réalisation de diligences, ne remettant pas en cause les informations relatives à la société LOEVA (IP, corporate, social, tax...) et n'ayant pas un effet susceptible de modifier l'appréciation portée sur celle-ci, il sera convenu un accompagnement du management lors de ces audits.

La finalité / notre job : Répondre aux interrogations des auditeurs afin d'éviter une décote de la valorisation pré-money ou une future éventuelle mise en jeu d'une garantie d'actif et de passif à négocier.

4) Les Associés Fondateurs étant appelés à être dilués capitalistiquement dans les suites de cette levée de fonds (et/ou les suivantes), il sera préparé, à leur bénéfice, un plan de management package (prenant la forme d'un plan de BSPCE, intéressant financièrement et fiscalement).

De même, il sera émis au profit des managers et salariés identifiés par les Associés Fondateurs un plan de BSPCE autonome dont les conditions et les objectifs conditionnant leur exercice seront à définir et à valider. Au bénéfice de prestataires extérieurs, il pourra être émis des BSA, là encore soumis à des milestones à définir et à valider.

La finalité / notre job : Permettre un maintien maximal de la participation au capital des Associés Fondateurs et motiver les équipes sur les projets futurs et non déjà réalisés : paier une dilution de pouvoir dans l'entreprise avec le risque à long terme de voir la vision de celle-ci être changée par un éventuel nouveau rapport de force qui s'installe.

Il est, dès lors, envisagé :

- i) L'assistance des Associés Fondateurs et de la société LOEVA,
- ii) S'il y a lieu et s'il est souhaité par les investisseurs, l'assistance des Associés Fondateurs et de la société LOEVA, dans la réalisation des audits d'investissement ;
- iii) L'assistance des Associés Fondateurs et de la société LOEVA, dans les opérations juridiques (contractuelles et corporate) de la levée envisagée ;
- iv) L'assistance des Associés Fondateurs et de la société LOEVA, dans les opérations juridiques de management package (fondateurs et managers) ;
- v) La relation à cet effet avec les services internes de la société LOEVA concernée par les opérations, et ses experts comptables.

2. Modalités d'interventions

2.1. Intervenants

Le référent de la mission visée ci-dessus est : Laurent SOUCAZE-SUBERBIELE.

Comme précisé en annexe, notre société d'avocats est à même de présenter, aux fins de réalisation de cette opération, une offre réunissant en son sein des compétences internes.

Sont principalement déterminés en fonction de leurs spécialités et domaines de compétences adaptées à la réalisation spécifique de cette mission :

- Laurent SOUCAZE-SUBERBIELE, avocat associé et directeur de la mission
- Matthieu WIDEMANN, avocat associé
- Marlon CHAUBARD, avocat.

2.2. Déroulement et communication des documentations

Les échanges nécessaires au parfait déroulement de la mission seront exécutés par mails avec un suivi des modifications (client/avocat) mark up.

3. Mission de réalisation des opérations.

3.1. Diligences à réaliser :

3.1.1. Sortie/diminution de la participation capitalistique des associés minoritaire

Sujet	Objet
Analyse du dossier	Echanges (mail ou téléphone ou rendez-vous physique) Analyse juridique de la situation

Rédaction	<p>Analyse des statuts</p> <p>Analyse du pacte et avenant afin de préparer la sortie/diminution des associés minoritaires.</p> <p>En fonction du choix des Associés Fondateurs d'une des options ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Option 1 : Cession des titres (les Fondateurs rachètent les participations des associés minoritaires). <ul style="list-style-type: none"> . Accord transactionnel (protocole de sortie), . Promesse de cession (sur la base d'une valorisation pré money à décôter ou non), . Ordres de mouvements, . Cerfa 2759. - Option 2 : Réduction du capital (la société rachète les participations des associés minoritaires). <ul style="list-style-type: none"> . Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de la société LOEVA décidant l'annulation des titres des associés sortants par réduction du capital non motivée par des pertes. . Procès-verbal de l'Organe dirigeant constatant la réduction du capital non motivée par des pertes. . Mise à jour des statuts.
Réunion	Réunion de présentation et d'explication des actes (au besoin).
Echanges	Echanges mark up avec le client (par mail).
Réunion	Réunion de signature.
Formalités	Auprès du Service de l'enregistrement Auprès du registre du commerce et des sociétés de Bayonne.

Ces prestations, quelque soit l'option choisie par les Associés Fondateurs, seront facturées comme suit :

Honoraires HT	2,000, 00 €
Honoraires TTC	2,400, 00 €

Cette opération devrait être enfermée dans un budget de cinq (5) d'heures de prestations pour le nombre d'unités envisagées : en cas de dépassement, il sera fait application des dispositions de l'article 3.2 ci-après.

3.1.2. Réalisation d'un audit ciblé :

Sujet	Objet
Analyse du dossier	<p>Echanges (mail ou téléphone ou rendez-vous physique)</p> <p>Liaison avec les Investisseurs et les auditeurs.</p> <p>Réception des dues diligences.</p> <p>Analyse juridique des demandes, communications et réponses.</p>
Rédaction	Eventuellement, rédaction d'un mémo.
Echanges	Echanges mark up avec les auditeurs (par mail)
Réunion	Réunion de rendu d'audit

Si elles se réalisent, ces prestations seront facturées au temps passé sur la base d'un tarif horaire de 250, 00 € hors taxes.

Honoraires HT	250, 00 €
Honoraires TTC	300, 00 €

3.1.3. Levée de fonds :

Etablissement des rédactionnels « contractuels et financiers » inhérents à l'entrée de l'Investisseur :

Sujet	Objet
Analyse du dossier	Echanges (mail ou téléphone ou rendez-vous physique). Liaison avec les Associés Fondateurs, l'Investisseur et/ou ses conseils (finalisation du calendrier et du rétro-planning). Etablissement de la captable. Assistance des Associés Fondateurs dans les opérations juridiques envisagées, la formalisation ou la révision ou l'adaptation éventuelle des scénarii d'investissement.
Rédaction	- Rédaction et/ou corédaction et/ou révision des actes juridiques contractuels inhérents à la levée de fonds : <ul style="list-style-type: none"> . Convention d'investissements (s'il y a des prérequis), . Pacte d'associés. - Organisation des pouvoirs et contrôles statutaires (management/Conseil/Assemblées générales). - Négociation, modifications adjonctions desdits actes dans la défense des intérêts des Associés Fondateurs.
Réunion	Réunion de présentation et d'explication des actes (au besoin).
Echanges	Echanges mark up avec le client (par mail).
Réunion	Réunion de signature.

Révisions des rédactionnels juridiques « sociétaux » de haut de bilan rédigés par le conseil de la Société

Sujet	Objet
Analyse du dossier	Echanges (mail ou téléphone ou rendez-vous physique) Liaison avec les Associés Fondateurs, les Investisseurs et/ou leurs conseils.
Rédaction	- Rédaction et/ou révision des actes juridiques sociétaux inhérents à la levée de fonds : <ul style="list-style-type: none"> . Augmentation de capital et émission d'actions ordinaires et/ou spécifiques (AP), . Augmentation de capital réservée ou non, . Emission de bons (BCE/BSA), . Contrat de bons, . Réalisation des actes sociétaux (convocations, rapports, résolutions, tenue des assemblées...) . Organes décisionnels pré-opération et post-opération, . Bulletins de souscription/renonciation . Constatation de la réalisation des opérations Organisation des pouvoirs et contrôles statutaires (Management/COS/Assemblées générales), . Contrat de mandataire . Modifications statutaires, - Organisation des pouvoirs et contrôles statutaires (management/Conseil/Assemblées générales), - Négociation, modifications adjonctions desdits actes dans la

	défense des intérêts des Associés Fondateurs.
Réunion	Réunion de présentation et d'explication des actes (au besoin).
Echanges	Echanges mark up avec le client (par mail).
Réunion	Réunion de signature.
Formalités	Auprès du Service de l'enregistrement Auprès du registre du commerce et des sociétés de Bayonne.

Ces prestations seront facturées comme suit :

Honoraires HT	12.000,00 €
Honoraires TTC	14.400,00 €

Cette opération devrait être enfermée dans un budget d'une trentaine (30) d'heures de prestations pour le nombre d'unités envisagées ; en cas de dépassement, il sera fait application des dispositions de l'article 3.2 ci-après.

3.2. Budget estimé et dépassement de celui-ci

Le montant du forfait indiqué ci-dessus ne correspond pas à la multiplication du taux horaire par le nombre d'heures.

En effet, ce forfait tient compte de nos acquis et de notre expérience qui nous permettent d'être réactifs et opérationnels sans toutefois facturer le temps passé à acquérir cette expérience.

C'est un montant au-delà duquel et au-delà du nombre d'heures passées, nous facturons au temps passé.

En effet, tout dépassement fera automatiquement l'objet d'une facturation autonome au taux horaire de 250,00 € HT qui tient compte de la spécificité du domaine d'intervention et de l'expérience du prestataire intervenant.

3.3. Appel de provision

- Les honoraires ci-dessus définis au § 3.1.1 feront l'objet d'appels de provision suivant le calendrier ci-joint.

Celui-ci tient compte, étape par étape s'il y a lieu, de nos interventions pour la réalisation de votre opération et des diverses prestations qu'elle nécessite.

Etapes (sous respect du quota d'heures envisagé)	Appels	Montant TTC
Concomitamment à la signature de la lettre de mission	100 % (§ 4.1)+ 50 % de 3.1.1	1.200,00 €
Dans les suites de l'accomplissement des missions	Solde	1.200,00 €

Nous vous précisons que :

Attention : notre cabinet ne sera pas en mesure de débiter les opérations rédactionnelles sans avoir préalablement été rendu destinataire de la présente lettre de mission et du règlement de la provision ci-dessus précisée.

Notre cabinet procédera à l'appel de provision des frais et débours à engager, précisés à l'article 4.2 ci-dessous, lorsque les premières dépenses seront à engager.

- Les honoraires ci-dessus définis au § 3.1.3 ne feront pas l'objet d'appels de provision.

Ils seront acquittés, par la société LOEVA, au closing de l'opération capitalistique envisagée.

Les frais et honoraires engagés seront supportés par la Société en cas de réalisation de l'opération de capitalisation.

En cas de non réalisation de ladite opération, les honoraires et frais seront pris en charge par la Société, au prorata des prestations effectuées.

4. Frais.

4.1. Chancellerie et frais de cabinet (TTC)

Tenue de dossier	Ils correspondent aux frais inhérents à l'ouverture administrative du dossier, ainsi qu'à son traitement informatique et comptable.	120,00 €
Photocopies & Reliures	Les frais de photocopies et de reliures des actes et contrats conclus font l'objet d'un forfait minimal, sous réserve du nombre de parties et des annexes pouvant être intégrés. En raison des procédés de reliures et du nombre d'exemplaires des actes, celui-ci sera adapté.	60,00 €
Démarches	Ils tiennent compte des déplacements auprès des organismes concernés (CFE, RCS, CDI...) et du temps consacré à cet effet. Il ne s'agit pas des frais à acquitter au registre du commerce, au centre de formalités des entreprises ou autres...	120,00 €
Déplacement	Ils font l'objet d'une facturation autonome et sont calculés sur la base fiscale des indemnités kilométriques.	Au besoin

4.2. Débours et frais juridiques.

Les débours et frais techniques inhérents à l'opération envisagée que notre société sera amenée à engager pour votre compte dans le cadre de celle-ci feront l'objet d'une facturation indépendante de nos honoraires.

Si la somme initialement réclamée à titre provisionnel s'avérait être insuffisante, une nouvelle demande de provision serait établie.

Après la réalisation de la totalité des formalités, un état récapitulatif des frais réels engagés sera dressé et un complément de facturation ou un remboursement de la provision demandée vous sera alors adressé.

5. Informations générales.

Toute opération annexe, conjointe ou accessoire fera l'objet de l'ouverture d'un nouveau dossier et d'une nouvelle proposition d'honoraires.

De même, toute opération, ou partie de celle-ci, réalisée juridiquement (ou pour laquelle il est justifié suivant timesheet de l'exécution des prestations commandées) fera l'objet d'une facturation et les honoraires et frais engagés seront dus en fonction des diligences accomplies, quand bien même elle ne serait pas menée à terme.

5.1. Précisions

Notre cabinet s'est imposé un certain nombre de procédures d'informations de notre clientèle tant sur le traitement du dossier confié que sur le suivi et la lisibilité comptable des frais et honoraires engagés.

Aucune mission n'est débutée sans acceptation de la présente lettre de mission et des conditions financières incluses.

Tout défaut de paiement aux échéances convenues peut entraîner la suspension par notre société de ses diligences, sans préjudice du recouvrement des honoraires déjà réclamés.

5.2. Date de validité de l'offre

1 mois

5.3. Délais d'intervention

Suivant exigences du client

Le client

TWINSCORP SAS
 16, av. du Docteur Camille Delville
 64100 BAYONNE
 N° Siren 838 087 995

LOEVA



Le directeur de mission

6. Annexe relative à la présentation de la société d'avocats.

LOYVE AVOCATS
 SELARL au capital de 200.000 €
 14, rue Peyras (31000) TOULOUSE
 RCS TOULOUSE D.421.284.712

www.loyve-avocats.com

6.1 Membres du cabinet :

Avocats/Juristes

Marthe BLIN
 Pierre-Yves CADIOU
 Marion CHAUBARD
 Caroline FACELINA-TABARD
 Camille HEZARD-THERON
 Amaranthe GUYOT
 Xavier LARROUY-CASTERA
 Elvine LOISEAUX
 Sabrina PAILLIER
 Céline SAYAG-FARRE
 Cécile SOULIGNAC-BRESSON
 Laurent SOUCAZE-SUBERBIELLE
 Matthieu WIDEMANN

Assistants Formalités

Véronique BACON
 Mélanie GASTIGARD

6.2 Domaines de compétence :

Droit des sociétés & financier
 Fusions & acquisitions
 Droit fiscal
 Droit commercial & des contrats
 Droit et gestion sociale

Droit de la propriété intellectuelle
 Technologies et Informations
 Urbanisme et construction
 Droit de l'environnement
 Règlements des litiges et contentieux

7. Relevé d'identité bancaire.

Domiciliation	France				Titulaire du compte
CREDIT AGRICOLE Caisse Régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain	Banque 13106	Gulchet 00500	Compte 16545519151	Clé 43	LOYVE AVOCATS 14, rue Peyras 31000 TOULOUSE
Bic	Etranger				
AGRIFRPP831	FR76 1310 6005 0016 5455 1915 143				